



Echevinat de l'Urbanisme,  
de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi

## **Zone partagée prolongation jusqu'à août 2022 Continuons à changer de rythme**

Communiqué de presse  
24.08.2021

**La zone de rencontre est née dans le cadre inédit et d'urgence de la pandémie, en mai 2020. Par sa limitation des vitesses à 20 km/h et la place qu'elle offre aux piéton·ne·s et aux cyclistes, elle a donné un nouveau tempo au centre-ville : celui de l'apaisement. Fort de cette expérience d'un nouveau centre-ville, le Collège de la Ville de Namur souhaite prolonger la mesure jusqu'en août 2022.**

- Historique -

Depuis mai 2020, plusieurs mesures de mobilité ont été prises à Namur afin de faciliter l'application des règles de sécurité sanitaire imposées par la pandémie. Certaines mesures s'assortissaient de règlements de police, pris dans l'urgence et de façon temporaire. C'est le cas de la nouvelle zone partagée du centre-ville et l'instauration de rues cyclables qui étaient annoncées comme devant se terminer en août 2021. Aujourd'hui, le port du masque n'est plus obligatoire dans le centre-ville. Et la vaccination apporte un certain apaisement aux esprits.

Cependant, la réflexion sur l'avenir du centre-ville et sur l'extension du piétonnier était un projet bien antérieur à la pandémie. Celle-ci, par son caractère inédit et urgent, a bousculé les habitudes et les agendas. Et la zone partagée a vu le jour.

Pour le Collège de la Ville, il s'agit d'une expérience positive pour le centre-ville. Certes, le changement des habitudes ne se fait pas sans heurt. L'effacement des passages pour piétons, modalité obligatoire prévue par le code de la route dans les zones de rencontres, continue de perturber certains esprits. S'il est logique de les effacer afin de conforter les piéton·ne·s dans le droit de circuler sur toute la largeur de la voirie, et donc de traverser là où bon leur semble, les réflexes et habitudes demeurent. D'autres comportements sont aussi observés et témoignent qu'un grand nombre de piéton·ne·s s'est affranchi et prend sa place sur la voirie. Des prises de vitesses des véhicules confirment le ralentissement des voitures dans la zone. L'expérience, les constats, les évaluations ont permis d'améliorer la zone : créer des effets de porte, ajouter des coussins berlinois ou déplacer des pots de fleurs. Une campagne de communication a été organisée, un flyer à destination des écoles édité. L'évaluation de la zone de rencontre, par un comité technique et par un comité d'usager·ère·s est toujours en cours.

Conclusion : pour la Ville de Namur, l'expérience de ce centre-ville apaisé est positive. Par ailleurs, la rentrée scolaire de septembre 2021 s'annonce avec une reprise presque complète des activités. Il faut aussi considérer les efforts importants de mise en œuvre de la zone, tant sur le plan financier que pour les services. Aussi, le Collège a marqué sa volonté de prolongation des mesures mises en place, la zone partagée et les rues cyclables, jusqu'au 31 août 2022.

- Changeons de rythme au centre-ville -

En avril dernier, la Ville de Namur, son service Communication et son service Mobilité, joignaient leurs énergies pour préparer une campagne de communication portant le titre « Changeons de rythme au centre-ville ».

La campagne est toujours d'actualité et résolument positive. C'est la « slow » attitude qui est mise en avant, un rythme dansant –tout en respectant la distanciation-, une place pour tous les usagers et usagères, une joyeuse invitation à l'harmonie.

Pour la première fois, la Ville de Namur s'adjoignait l'aide de deux influenceurs –Marius et Coline- afin de toucher les plus jeunes. Une vidéo qui fût également diffusée sur les réseaux sociaux de la Ville, sur les écrans de la Maison des citoyens et sur Canal C. Des affiches et flyers complétaient la campagne de façon plus conventionnelle.

La zone partagée, c'est cette idée selon laquelle « on vit mieux ensemble quand la vitesse est limitée. Il est possible de profiter de ce changement de rythme, que l'on soit à pied, à vélo, en bus, en taxi ou en voiture ».



- Rappel des règles -

Sur le principe de la « zone de rencontre », la zone partagée offre l'avantage de maintenir la circulation automobile, moyennant le respect d'une vitesse limitée à 20 km/h, tout en accordant plus d'espace aux modes actifs. Les piéton-ne-s sont autorisé-e-s à circuler librement sur toute la largeur de la chaussée. La vigilance reste néanmoins de mise et il est interdit d'entraver délibérément la circulation des autres. Par ailleurs, le stationnement reste autorisé dans les emplacements délimités. Attention : les cyclistes, restent considérés comme des conducteurs. Ceux-ci doivent respecter le sens de la circulation, tenir leur droite et ne pas dépasser le 20 km/h.

Outre la Corbeille, ces mesures sont également appliquées à la rue Mazy et à l'avenue de la Pairelle. Il est intéressant d'étendre le principe de la zone partagée à ces deux voiries étant donné leur proximité avec la Meuse, l'Enjambée et l'attrait qui en découle de s'y promener, sans compter la présence des écoles dans leurs environs proches.

Les rues cyclables, instaurées de façon temporaire dans le même contexte sanitaire de mai 2020, sont elles aussi prolongées : rue Notre-Dame, avenue de Tabora et boulevard de la Meuse. Le Quai de l'Ecluse restera définitivement rue cyclable. Ces voiries communales permettent de connecter les

RAVeLs au centre-ville. Concrètement, dans les « rues cyclables, le cycliste peut utiliser toute la largeur de la voie publique lorsqu'elle n'est ouverte qu'à son sens de circulation et la moitié de la largeur située du côté droit lorsqu'elle est ouverte aux deux sens de circulation. Toute rue cyclable est accessible aux véhicules à moteur. Ils ne peuvent toutefois pas dépasser les cyclistes. La vitesse ne peut jamais y être supérieure à 30 km/h. »



*« Le centre-ville de Namur vit et évolue. Au rythme de ses habitant-e-s, de ses commerçant-e-s, d'évènements, de crises, de projets. Certes, la nouvelle zone partagée bouleverse certaines de nos habitudes, et il est toujours possible de râler. Mais elle permet de brider les véhicules, en vitesse et en nombre, et surtout d'offrir plus de place aux piéton-ne-s, aux cyclistes, aux poussettes. Cette expérience nous permet de vivre notre ville autrement, l'apaisement s'impose à nous, comme une nécessité et une évidence. » explique Stéphanie Scailquin, en charge de l'Attractivité urbaine et de la mobilité à Namur*

Plus d'infos : 081/24 69 93 – [helene.muys@ville.namur.be](mailto:helene.muys@ville.namur.be)

Cabinet de Stéphanie SCAILQUIN  
Echevine de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi